

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue à la salle communautaire du garage municipal situé au 2, chemin White, Arundel ce 23^e jour de janvier 2018 à 19 :57 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Hervey William Howe, Paul Pepin et Dale Rathwell.

Monsieur le conseiller Thomas est absent.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Résolution : 2018-0008

Adoption – Projet de règlement #234 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2018

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton d'Arundel a adopté son budget pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les taux de taxes foncières et les compensations pour les services municipaux au cours de l'exercice 2018;

CONSIDÉRANT que la politique financière vise à maximiser les ressources financières, matérielles et humaines afin de contrôler l'augmentation du taux de taxation tout en maintenant un équilibre social et financier;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenue le 23 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement #234 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 24 janvier 2018

Copie certifiée conforme



Carole Brandt
Adjointe administrative